CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales décrivent l'ensemble des obligations et responsabilités des parties au contrat concernant la fourniture des produits.
- 1.2 Les seules obligations et garanties qui incombent au fournisseur sont celles expressément énoncées dans ce contrat, à l'exclusion de toutes autres garanties et/ou obligations.

2. Entrée en vigueur

Le contrat est conclu à la date de confirmation par le fournisseur du bon de commande du client.

3. Tarif

Le tarif est un document indicatif tant en ce qui concerne les produits disponibles que leur prix. Il peut être changé à tout moment.

4. Facture proforma

- 4.1. La facture proforma établie par le fournisseur reprendra les quantités des produits demandées par le client en fonction de leur disponibilité dans les stocks du fournisseur.
- 4.2. La facture proforma ne constitue pas un engagement de vendre.

5. Fourniture des produits

- Le bon de commande du client constitue une commande ferme.
- 5.2. Les produits qui y sont indiqués seront livrés conformément aux dispositions des conditions générales et en fonction de leur disponibilité.

6. Livraison

- 6.1. Les livraisons seront effectuées au niveau du quai de l'antenne commerciale du fournisseur indiquée sur les documents commerciaux.
- 6.2. Les produits commandés doivent être enlevés dés facturation et au maximum dans les 02 jours ouvrables qui la suivent.
- 6.3. Les produits seront réceptionnés sur le quai du fournisseur au moment de la prise en charge par l'acheteur ou son représentant.

- 6.4. La propriété et les risques afférents aux produits seront transférés lors de la livraison des produits sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-dessous.
- 6.5. Les produits devront être transportés par le Client dans des conditions conformes aux recommandations du fournisseur portées sur les documents commerciaux en ce qui concerne notamment le respect des températures et de la chaine de froid
- 6.6 Après réception et enlèvement, aucune réclamation concernant la livraison ne sera admise.

7. Prix

Les prix des produits sont ceux indiqués sur la présente facture.

8. Paiement des achats

- 8.1. Les produits achetés seront payés selon le mode de paiement indiqué sur la facture.
- 8.2. Tout impayé entraînera la suspension des ventes, sans préjudice des autres poursuites, jusqu'à règlement total de la créance y compris les agios et tout autre frais bancaires et de procédures.

9. Réserve de propriété

- Jusqu'à encaissement effectif et intégral du montant facturé, les produits resteront propriété du fournisseur.
- 9.2. En cas d'impayé, le fournisseur se réserve le droit d'exiger la restitution des produits livrés.

10. Différends, compétence

- Tout différend entre les parties sera réglé à l'amiable.
- 10.2. Au cas où le litige persisterait, le différend sera soumis au tribunal du lieu de siège social du fournisseur.